

FOIRE AUX QUESTIONS :

Pourquoi me demande-t-on un RIB



Pour le virement des bourses mais aussi pour le remboursement des soldes de restauration et/ou cafétéria au départ de l'élève.



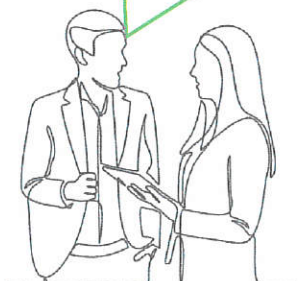
Je rencontre une mauvaise passe et j'ai besoin d'une petite aide



N'attendez pas et contactez notre Assistante sociale **Mme ROUSSELET** au **07 77 32 20 77** pour instruire un dossier de demande d'aide.



Mon enfant n'a pas suffisamment d'argent sur son compte restauration, peut-il tout de même déjeuner ?



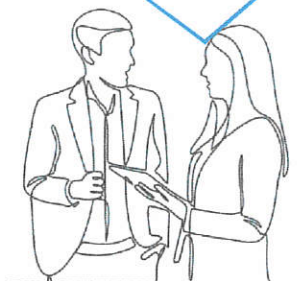
Le compte restauration doit **IMPERATIVEMENT** être **en positif** (minimum un repas d'avance). Pensez à recharger avant soit par CB via internet avec les identifiants donnés en début d'année (login & mot de passe) ou directement à la borne CB, soit par chèque déposé à la borne soit en espèce avant 11h à l'intendance.



Peut-on transférer de l'argent de la bourse sur la cafeteria



Non, car la bourse de votre enfant est exclusivement réservée à payer la restauration (=cantine)



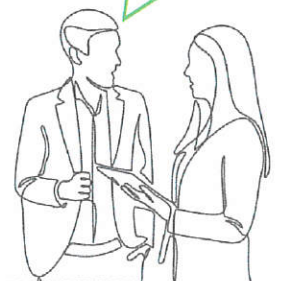
Mon enfant est en 3^{ème} prépa-métiers, j'ai obtenu une aide du Conseil Départemental (ARS) est-elle virée sur mon compte ?



Non, cette aide vous permet une déduction (remise) sur le prix du repas (exemple : après déduction d'une aide de 0.60€ par repas à 4.10€, vous ne paierez alors que 3.50€). **Attention cette aide ne concerne que les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} uniquement**



Mon enfant est boursier quand est prévu le paiement des bourses?



Le paiement intervient à la fin de chaque trimestre : **En décembre** le jour avant les vacances de Noël puis le **31 mars** et la **1^{ère} semaine de juillet**. (Tous les élèves de toutes les classes doivent avoir terminé le trimestre).



Mon enfant est encore cette année à l'internat dois-je redonner un chèque de caution ?



Non car celui donné lors de la 1^{ère} inscription est valable jusqu'à son départ définitif de l'internat (suivra alors le remboursement après l'état des lieux effectué et les clés rendues).



Mon enfant est interne cette année, que comprend le forfait internat ?



L'internat est un lieu d'accueil qui permet aux élèves de suivre leur scolarité tout étant nourris et logés. (Les 3 repas + la nuitée)



Mon enfant a perdu sa carte Jeune de la Région que dois-je faire ?



Dans un 1^{er} temps votre enfant doit se rapprocher de la vie scolaire, pour voir si celle-ci n'a pas été retrouvée, dans le cas contraire vous devez le signaler sur le site de la région et en recommander une.

Votre enfant devra aussi signaler la perte à l'intendance pour bloquer sa carte et à réception de la nouvelle pour la reprogrammation de son nouveau numéro de carte.

